

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Jennifer Lagacé	Numéro de permis 2002238	Date d'inspection Le 03 octobre 2025	
Nom de l'établissement Garderie des Apprentis-Sages		Numéro de téléphone (506) 790-5596	
Adresse 8 Boucher Street Campbellton NB E3N 2P1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement le matin pour une inspection de surveillance.
- Lors de la visite, le ratio est respecté. Les nourrissons ne sont pas mélangés après 8h30 ni avant 16h30.
- Lors des rénovations à l'établissement à la suite de l'inondation, une partie de l'air de jeux extérieur n'est pas utilisée par les enfants pour assurer la sécurité de ceux-ci.
- Observations:
Groupe nourrissons: Lors de la visite, les enfants jouent à l'extérieur. Ils sont ensuite rentrés et ont participé à des jeux libres. L'éducatrice est assise par terre avec les enfants et engagée dans leurs jeux.
Groupes préscolaires : Lors de la visite, les enfants s'amuse à l'extérieur.
- Discussions avec l'exploitante concernant son déménagement d'urgence en cause d'une inondation. Elle m'informe que les rénovations devraient être terminées d'ici la fin octobre 2025.

original signé par
Mona Martin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 03 octobre 2025

Date

original signé par
Jennifer Lagacé

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 03 octobre 2025

Date